



Litige sur une facture de garagiste

Par **FAVE**, le **20/04/2008** à **20:17**

Bonjour

Lors d'un voyage à l'étranger, ma fille s'est servi de ma voiture. Elle en avait l'autorisation. En rendant visite à un ami elle s'est fait crever 3 pneus. Elle a déposé plainte à la police pour un préjudice de 262 €. Un ami garagiste de l'ami de ma fille est venu dépanner la voiture. Il m'a transmis une facture de 406 € pour 4 pneus. Je pense que les 2 amis se sont mis d'accord (tu peux forcer la facture les parents paieront). J'ai refusé de payer cette facture abusive (je n'ai rien signé et il n'a même pas relevé mon n° immatriculation). J'ai reçu une sommation interpellative auquel j'ai répondu en expliquant que je voulais bien payer 3 pneus. Aujourd'hui un procès m'est intenté devant la juridiction de proximité. Que faire ?